

MEMORANDUM

Elections Fédérales 2010

Les priorités de la FEBEG pour la prochaine législature sont :

- la création d'un climat positif d'investissement afin d'éviter un déficit de capacités de production d'électricité
- une mise en œuvre du Package Energie-Climat européen efficace en termes de coûts, avec une attention particulière pour l'énergie renouvelable
- l'intégration des marchés de commerce de gros aux marchés régionaux européens du commerce de gros du gaz et de l'électricité
- l'amélioration de l'efficacité du marché de livraison.

Pour y parvenir, la FEBEG a la volonté de jouer un rôle directeur et déterminant dans deux initiatives concrètes :

1. la conclusion d'un **pacte d'investissement** avec les autorités fédérales et régionales afin d'éliminer le déficit de capacités de production d'électricité qui menace de mettre en danger la sécurité d'approvisionnement en Belgique ;
2. l'amélioration du service à la clientèle et d'autres processus de marché, tel que la facturation, les changements de fournisseurs, ..., via un **meilleur échange de données** entre, d'une part les fournisseurs de gaz et d'électricité, et d'autre part les entreprises de réseaux.

Se basant sur ces initiatives, la FEBEG a succinctement rassemblé dans ce Memorandum certaines priorités et questions primordiales pour la politique fédérale de l'Energie.

juin 2010

Investissements

- ✓ Climat d'investissement
- ✓ *Level playing field*
- ✓ *Mixte énergétique*
- ✓ *Recherche et développement*
- ✓ Droits d'émission
- ✓ Energie renouvelable
- ✓ Approvisionnement en gaz naturel
- ✓ *National Emission Ceilings (NEC)*

Marché du commerce de gros

- ✓ **Intégration des marchés de commerce de gros**

Marché de livraison

- ✓ Echange centralisé des données
- ✓ *Smart metering*
- ✓ *Rôle non accablant du fournisseur en tant qu'intermédiaire financier*

Marché de livraison

- ✓ "L'Energy Tax Package" européen

Info:
02 500.85.85
info@febeg.be
www.febeg.be

Climat d'investissement

Actuellement, les investissements en infrastructures pour la production d'électricité ou de transport de l'électricité et du gaz sont rendus difficiles par l'incertitude entourant un certain nombre de conditions économiques préalables (rôle de l'énergie nucléaire, possibilité d'échange des certificats d'électricité verte entre les régions, destination des revenus des ventes aux enchères des droits d'émission, les objectifs en matière d'énergie renouvelable, la réglementation concernant le NO_x et au SO₂,.....).

Pour ces raisons-là, la FEBEG invite les autorités fédérales et régionales concernées, les régulateurs et les entreprises de réseaux à conclure un pacte d'investissement. Ce pacte doit créer un climat positif d'investissement en assurant un cadre **favorable, stable, juridiquement certain et consistant**, - sur le plan légal et de la régulation - qui facilite et encourage les nouveaux investissements. L'horizon de ce pacte d'investissement doit, de préférence coïncider avec l'échéance des objectifs climatiques européens, soit au moins jusque 2020.

Investissements

- ✓ Décisions politiques déterminantes
- ✓ Vision à long terme
- ✓ Pacte d'investissement
- ✓ Concordance avec les objectifs climatiques

Level playing field

Suite à l'intégration persistante des marchés de l'électricité et du gaz **la concurrence internationale dans le secteur de l'énergie ne cesse d'augmenter**.

Par conséquent, les entreprises énergétiques opèrent de plus en plus dans un contexte européen, et ce, également au niveau de leurs décisions d'investissement: la réalisation d'un *level playing field* prend donc de plus en plus d'importance. C'est pour cela que la FEBEG juge important que lors de la décision de nouvelles mesures politiques, soit pris en compte le caractère de plus en plus intégré des marchés du gaz et de l'électricité. Cette nécessité est également requise au niveau de la réglementation européenne.

Investissements

- ✓ Concurrence internationale
- ✓ Entreprises internationales
- ✓ Importance d'un *level playing field*
- ✓ Mise en concordance avec les régions ou états voisins et d'autres secteurs

Mixte énergétique

La FEBEG estime que, pour relever les défis futurs en matière de **prix de l'énergie, de sécurité d'approvisionnement et d'objectifs climatiques**, les autorités doivent privilégier un mixte équilibré des technologies de production d'électricité, sans exclure aucune technologie *a priori*, et une utilisation de vecteurs d'énergie primaire, approvisionnés de préférence à partir de plusieurs sources, via diverses voies de transport.

Investissements

- ✓ Grands défis
- ✓ Mixte énergétique équilibré
- ✓ Dispersion chemins de transport

Recherche et développement

Afin de réussir la transition vers une économie à bas carbone et continuer à garantir un approvisionnement durable, la recherche et le développement sont plus que jamais nécessaires. Nous remarquons que dans la pratique, que les budgets de recherche et développement alloués à l'énergie ont diminué au cours des dernières années.

La FEBEG plaide également pour un rattrapage à ce niveau. De plus, la Belgique doit prendre part aux projets pilotes par lesquels les nouvelles technologies peuvent être testées avant qu'elles soient intégrées à grande échelle dans le système énergétique. Afin de pouvoir continuer à assumer un rôle international important au niveau de la recherche et développement, la FEBEG souhaite souligner l'importance d'une approche non fragmentée en Belgique – pays au sein duquel un nombre important de compétences dans la technologie énergétique furent développées- tout comme une approche où les entreprises du secteur sont fortement impliquées en vue d'une implémentation optimale des résultats de la recherche. L'accent doit être mis sur la recherche et le développement de l'énergie nucléaire, sur l'augmentation des rendements des technologies existantes, sur les sources d'énergie renouvelables, sur les technologies intelligentes, sur le stockage de l'énergie et les véhicules électriques.

Investissements

- ✓ Approche non fragmentée
- ✓ Implication des entreprises énergétiques

Droits d'émission

A partir de 2012 les producteurs d'électricité devront acheter leurs droits d'émission de CO₂ via des enchères. Ces ventes doivent être organisées de manière prévisible, transparente et efficace, et garantir de plus l'égalité de traitement pour toutes les installations de production. Afin de pouvoir garantir un fonctionnement efficace du marché de l'électricité à tout moment, les ventes aux enchères doivent être organisées en temps opportun et de préférence sur une plateforme collective unique au niveau européen, plutôt que par pays ou région. Les revenus des ventes doivent être de préférence destinés à des projets en faveur des objectifs climatiques. Afin d'éviter toute distorsion de la concurrence, il est également essentiel que l'utilisation des revenus des enchères en Belgique soit en concordance avec la politique en application dans les états membres limitrophes.

Investissements

- ✓ Organisation en temps opportun de la première vente
- ✓ Via une plateforme européenne
- ✓ Coûts limités pour tous consommateurs finaux
- ✓ Consacrer les revenus à l'objectif climatique
- Mise en concordance avec états membres voisins

Energie renouvelable

Le potentiel technico-économique des énergies renouvelables est relativement limité en Belgique : peu de différences de dénivelées pour l'hydraulique, peu d'heures de soleil pour l'énergie solaire, un littoral trop court pour l'énergie éolienne *offshore*, trop peu d'espaces appropriées pour l'énergie *on shore*,... Pour ces raisons, l'impact sur les prix énergétiques sera plus élevé en Belgique que la moyenne européenne.

Afin de limiter ces surcoûts, la Belgique doit au maximum faire usage des mécanismes de flexibilité : projets communs, échanges statistiques et interchangeabilité des certificats verts. De plus, l'objectif belge à court

Investissements

- ✓ Potentiel technico-économique limité
- ✓ Utilisation maximale

terme – et sur base d'un coût marginal égal – devrait être réparti entre le niveau fédéral (l'énergie éolienne off shore) et les régions ainsi que entre les vecteurs 'électricité', 'chaleur et/ou réfrigération' et 'transport'.

La FEBEG plaide pour une continuité dans la politique menée – donc pour le maintien du système des certificats verts – mais également pour une plus grande harmonisation et une interchangeabilité des certificats verts entre les régions et les autres états membres qui utilisent cet outil. Cette recommandation vaut également pour l'énergie éolienne *off-shore*.

- des mécanismes de flexibilité
- ✓ Besoin d'une répartition entre niveaux d'autorité et vecteurs
- ✓ Maintien du système des certificats verts
- ✓ Interchangeabilité des certificats verts

Approvisionnement en gaz naturel

Le gaz naturel assure une contribution essentielle à l'approvisionnement du pays et est destinée en tant que source d'énergie hydrocarbure la plus flexible et la plus respectueuse de l'environnement à jouer un rôle croissant aux côtés – et de façon complémentaire- des sources d'énergie renouvelables tels que le soleil et l'éolien, non seulement en terme de chauffage et d'application industrielle, mais également pour la production d'électricité.

La Belgique est totalement dépendante des importations de gaz naturel, c'est pourquoi il est important que le rôle de plaque tournante de la Belgique dans le réseau européen de gaz soit préservé et renforcé.

Pour toutes ces raisons, la FEBEG insiste auprès de l'autorité fédérale pour que cette dernière reconnaisse l'importance du gaz naturel pour l'avenir en tant que vecteur énergétique et prenne les mesures qui permettent d'optimiser l'utilisation de l'infrastructure belge de transit et stimulent une extension efficace en termes de coûts de la capacité de transport et ce, dans l'intérêt du consommateur belge de gaz.

Investissements

- ✓ Belgique comme plaque tournante
- ✓ Incentives pour investissements

National Emission Ceilings (NEC)

La Directive NEC européenne a pour but d'imposer à chaque état membre des objectifs nationaux d'émission – *National Emission Ceilings* (NEC) – pour des polluants aériens tels que NO_x, SO₂ et les poussières fines.

La FEBEG demande que l'autorité fédérale réalise une analyse d'impact approfondie avant d'envisager une réduction supplémentaire des plafonds NEC en Belgique. De plus, la FEBEG plaide fortement pour une répartition équilibrée des efforts entre les secteurs (production d'électricité, industrie, transport, chauffage des bâtiments...). Les producteurs d'électricité belges ont déjà réalisé d'importants efforts afin de diminuer leurs émissions de NO_x et SO₂. C'est pourquoi, les réductions supplémentaires imposées au secteur de l'électricité doivent faire l'objet d'un *benchmarking* avec les pays limitrophes et être testées sur le plan de l'efficacité en termes de coûts et la faisabilité technique.

Investissements

- ✓ Faisabilité technique
- ✓ Efficacité en termes de coûts
- ✓ Répartition entre les secteurs

Intégration des marchés de commerce de gros

Marchés de commerce de gros

Le 8 décembre, 2008 les Ministres de l’Energie de l’Allemagne, de la France, des Pays-Bas, du Luxembourg et de la Belgique, ont confirmé dans un MoU que les pays concernés ont la volonté d’aboutir à un Marché unique centre-ouest européen (marché COE) du commerce de gros du gaz et de l’électricité, d’autant plus que cette intégration offre des avantages macro-économiques importants (grande liquidité, augmentation de la concurrence, ...).

Des marchés de gros efficaces sont de plus une condition nécessaire au bon fonctionnement des marchés de fourniture.

La FEBEG demande au nouveau gouvernement fédéral d’accorder tout son soutien à ce processus d’intégration des marchés de gros - y compris les marchés de réserve et de *balancing* - de l’électricité et du gaz, afin de ne pas priver les consommateurs finaux des avantages d’un marché de l’électricité et du gaz fonctionnant correctement.

- ✓ Avantages macro-économiques
- ✓ Nécessité pour un marché de fourniture fonctionnant correctement

Echange centralisé de données

Marché de livraison

La libéralisation a entraîné une augmentation exponentielle au niveau de l’échange de données. **Les erreurs dans cet échange de données après un relevé des données, de changements de fournisseur, de déménagements,....se trouvent à la base des factures erronées et par conséquent du manque de confiance de certains consommateurs finaux dans la libéralisation du marché.**

C’est pourquoi des discussions entre les gestionnaires de réseau, les fournisseurs d’électricité et de gaz et les régulateurs ont actuellement lieu sur le sujet. Dans ce cadre la FEBEG plaide pour l’instauration de règles et procédures communes ou à tout le moins harmonisées pour tout le pays, tout comme la mise sur pied d’une *central clearing house* : une plateforme d’échange de données vers où convergent l’ensemble des données et sur laquelle sont reliés l’ensemble des acteurs de marché.

Plusieurs plateformes, banques de données, procédures et règles mèneraient à une augmentation des coûts IT et de gestion (estimée à une augmentation de 160 millions d’euros par an) – qui seront supportés en dernier lieu par le consommateur - et à l’introduction de barrières à l’entrée de nouveaux fournisseurs sur le marché.

- ✓ Echange d’information correcte et améliorée.
- ✓ Facturation correcte
- ✓ Ensemble unique de règles et de procédures
- ✓ Banque de données centralisée et unique
- ✓ Réduction des coûts
- ✓ Marché plus efficient

Smart Metering

Marché de livraison

L’introduction du *smart metering* permettra de disposer **d’informations en ‘real time’ sur la consommation d’énergie et sur la production locale.**

En outre, le *smart metering* est un instrument utile dans le cadre de l’utilisation rationnelle d’énergie et offre la possibilité d’améliorer la qualité et l’efficacité de certains procédés de marché, notamment la facturation, et de contribuer à une sécurité accrue de l’approvisionnement.

Afin de garantir une efficacité et une diminution des coûts, la FEBEG plaide pour un projet cohérent et interrégional. Etant donné l’impact de *smart metering* sur les procédés de marché actuels, le cadre réglementé et les activités des fournisseurs, la FEBEG demande à être étroitement impliquée

- ✓ Système *smart metering* unique
- ✓ Impact important sur procédés de marché et réglementation

dans la conception, l'implémentation et le l'introduction du *smart metering* en Belgique.

- ✓ Implication dans l'implémentation

Rôle non accablant du fournisseur en tant qu'intermédiaire financier

Marché de livraison

Le système belge assigne au fournisseur le rôle d'intermédiaire entre les gestionnaires de réseaux de distribution de transport d'une part et les clients résidentiels d'autre part. Les coûts de réseau sont repris sur la facture que les fournisseurs envoient à leurs clients. **Avec la crise économique un nombre croissant de factures sont impayées.** La FEBEG est d'avis que les coûts de réseau non récupérables – qui peuvent s'élever à plus de la moitié de la facture – doivent être à charge des gestionnaires de réseau et non des fournisseurs.

Au sujet de l'attribution du tarif social également, les fournisseurs rencontrent d'importantes difficultés au niveau du remboursement par le régulateur de la différence entre le tarif social et le tarif commercial normal appliqué à leurs clients résidentiels. **Il apparaît que plus de 130 millions d'EUR non pas encore été remboursés aux fournisseurs** qui ont pourtant accordé loyalement ce tarif préférentiel à leurs clients y ayant droit.

- ✓ Respect pour le rôle du fournisseur en tant qu'intermédiaire
- ✓ Pas de pénalisation pour la prise en charge de coûts qui ne leur sont pas propres

En conclusion, la FEBEG plaide pour les fournisseurs d'électricité et de gaz ne doivent pas supporter les désavantages déraisonnables pour leur rôle assuré dans l'actuel modèle de marché, en tant qu'intermédiaire financier entre l'autorité ou le gestionnaire de réseaux d'une part et le consommateur final d'autre part.

"L'Energy Tax Package" Européen

Taxe sur l'énergie

La Commission européenne procède à une profonde révision du régime fiscal pour les producteurs d'énergie vers une taxation du CO₂.

Pour la FEBEG, **la transposition de ces nouvelles dispositions européennes dans la législation belge ne peut entraver la concurrence** : elles ne peuvent pas mener à un niveau de taxation dans notre pays plus élevé que dans les autres pays européens et entraîner une double taxation. C'est pourquoi les installations qui tombent sous le champ d'application du système européen d'échange d'émissions, doivent être exonérée d'une éventuelle taxe CO₂ et l'utilisation de combustibles destinés à la production d'électricité doit être maintenue. Puisqu'une augmentation de la taxation sur les produits énergétiques ne devrait qu'impacter d'une façon relativement limitée la demande, cette taxation aura peu d'impact sur les émissions, mais sera par contre génératrice d'importants revenus. C'est pourquoi la FEBEG insiste afin que les revenus soient affectés à la réalisation des objectifs climatiques.

- ✓ Pas de double taxation
- ✓ Niveau tarifaire du composant CO₂
- ✓ Affectation des revenus

Membres effectifs :



Aspiravi
Vaarnewijkstraat 17
8530 Harelbeke
www.aspiravi.be



Distrigas
Rue de l'Industrie
1040 Bruxelles
www.distrigas.be



E.ON Belgium
Avenue des Arts 40
1040 Bruxelles
www.eon-benelux.com



EDF Belgium
Boulevard Bischoffsheimn 11 bte 5
1000 Bruxelles
www.edfbelgium.be



Electrabel
Boulevard du Régent 8
1000 Brussel
www.electrabel.be



Electrawinds
Plassendale 1, Wetenschapspark 1
8400 Oostende
www.electrawinds.be



Eneco Energie
Zandvoortstraat C47/11
2800 Mechelen
www.eneco.be



Enel France S.A.S
1-3 rue Lulli
FR-75002 Paris
www.enel.com



Essent
Ring Business Center, Noordersingel 19
2140 Antwerpen
www.essent.be



Gassco Belgium
Haven – Kaai 524, Barlenhuisstraat 1
8380 Zeebrugge
www.gassco.no



GDF SUEZ (Succursale), Global Gas and LNG Branch
Rue de l'Arbre Bénit 46
1050 Bruxelles
www.gdfsuez.com



Laborelec
Rue de Rhode 125
1630 Linkebeek
www.laborelec.be



Lampiris
Rue Natalis 2
4020 Liège
www.lampiris.be



Nuon Belgium
Medialaan 34
1800 Vilvoorde
www.nuon.be



Membres adhérents :



T-POWER

SPE
Boulevard du Régent 47
1000 Bruxelles
www.spe.be

WINGAS
Avenue des Arts 21
1000 Bruxelles
www.wingas.de

Belpower
Avenue de Vilvorde 200
1000 Bruxelles
www.belpower.be

T-Power
Gulledelle 96
1200 Bruxelles

**Publication de la
Fédération des Entreprises
Electriques et Gazières**

**FEBEG
Galérie Ravenstein 3, bte 9
1000 Bruxelles
894 510 739 RPM Brussel
Tél: + 32 2 500 85 85
Fax: + 32 2 500 85 86
info@febeg.be
www.febeg.be**

**Editeur responsable:
Jan Herremans**